



RAPPORT DE MISSION DSF-AS – ISTANBUL
Procès OHD

AUDIENCE DEVANT LA 14ème CHAMBRE CRIMINELLE D'ISTANBUL
(HEAVY PENAL COURT)
6 septembre 2018

Chargées de mission : Christine MARTINEAU et Isabelle DURAND

1. Objectifs de la mission :

- Soutenir nos confrères,
- Etre témoins du déroulement de l'audience,
- Défendre les principes fondamentaux de la profession, notamment la liberté de la défense, et le respect du procès équitable.

2. Rappel des faits et du contexte judiciaire :

52 accusés sont poursuivis dans ce dossier, dont 40 avocats, dont 12 font partie de l'équipe de défense du procès dit « KCK2 ».

Certains d'entre eux ont été incarcérés, dont Ramazan DEMIR, et Ayse ACINIKLI du 6 avril au 7 septembre 2016. Ils sont aujourd'hui libres.

Ces accusés sont membres de l'association des avocats pour la liberté (OHD), qui milite pour une justice indépendante, les libertés, le respect des lois et des conventions internationales ratifiées par la Turquie et pour dénoncer les dysfonctionnements de la justice turque, les conditions de détention, les massacres de populations civiles, les violences et les atteintes à la dignité humaine ainsi que la répression systématique du peuple kurde, dont beaucoup d'entre eux font partie.

Cette association est, aujourd'hui, considérée comme terroriste, ses membres l'étant donc aussi. Comme beaucoup d'autres, l'association OHD a été interdite depuis un décret de novembre 2016.

Il est aussi reproché aux avocats leurs relations avec des membres de l'association THUAD-FED (Fédération des associations des familles ou proches de condamnés ou détenus). Certains membres de cette dernière association sont eux-mêmes accusés d'appartenir à un groupement terroriste, dans le cadre de ce même procès.

En outre, notre confrère Ramazan DEMIR comparaît pour « propagande terroriste » du fait :

- d'avoir publié sur Facebook des décisions rendues par la CEDH condamnant l'Etat turc pour violation des Droits de l'Homme en réponse à des requêtes qu'il avait déposées dans diverses affaires.
- d'avoir participé à la manifestation du parc Gezi contre la destruction du parc pour y construire un ensemble immobilier et publié sur Facebook des photos de cette manifestation.
- d'avoir protesté contre le couvre-feu imposé dans le sud de la Turquie - notamment en région Kurde - et les graves conséquences qui s'en sont suivies pour la population.

3. Déroulement de la mission :

L'audience devait se tenir le 10 mai 2018, date de renvoi à l'issue de l'audience du 7 février 2018, mais certains Confrères poursuivis, également convoqués devant une autre juridiction pour la même date dans le cadre du procès dit « propaganda », ont obtenu le 10 mai le renvoi au 6 septembre 2018.

Quatre prévenus, hommes et femmes à parité, sont présents à l'audience, dont Raziye Turgut, et Ramazan Demir.

L'un de leur coaccusé apparaît sur un écran : libre dans cette affaire il est détenu pour une autre affaire.

Après avoir répondu à l'appel les prévenus ne font aucune déclaration de principe mais ils demandent des délais pour préparer leur défense.

Huit confrères de la défense sont présents à cette audience

Plusieurs interviennent :

-Demande de délai pour préparer le dossier qui, au départ, a été ouvert par des juges qualifiés aujourd'hui par les autorités de « malfaiteurs », ce qui justifie la demande réitérée d'annulation de la procédure et de pièces...

-Problème récurrent soulevé par la défense. Un confrère rappelle l'historique rapidement et comment « un matin, des avocats deviennent des terroristes »

-Une consœur intervient pour son client qui, bien qu'ayant obtenu du Tribunal la levée d'une interdiction de sortie du territoire, n'obtient pas de passeport de l'Administration qui lui a confisqué ou annulé

Elle demande au Tribunal d'envoyer un courrier à l'Administration pour qu'elle remette un passeport à son client.

L'absence de la délivrance d'un passeport annihile l'effectivité de la levée de l'interdiction de sortie territoire

-Un confrère évoque la situation politique et en particulier celle des Kurdes

Le procureur n'a pas dit un mot

Le Tribunal décide de renvoyer l'affaire au 1^{er} novembre, mais des confrères disent être pris à cette date.

Le Tribunal renvoie finalement au 11 décembre 2018.

Renvoi très court par rapport à d'autres dossiers que nous connaissons.

Selon nos confrères, ils espéraient un renvoi à 6 mois, comme souvent jusqu'à présent....

Il semble qu'il y ait encore des demandes de documents non satisfaites, il est donc difficile de savoir ce qui se passera à le 11 décembre.

Fait à Paris le 21 septembre 2018

Isabelle DURAND

Christine MARTINEAU

Chargées de mission DSF-AS

* * *

Le lendemain de cette audience, débutait le Colloque sur l'état d'urgence auquel Christine Martineau a pu assister le premier jour, 7 septembre. Le compte-rendu de ce Colloque est annexé au rapport de l'audience du 10 /09/18.

Représentation internationale à l'audience du 6 septembre 2017

Christine MARTINEAU

Défense Sans Frontière-Avocats Solidaires

Isabelle DURAND

Défense Sans Frontière-Avocats-Solidaires

Représentant également :

La CONFERENCE des BÂTONNIERS de France et d'Outre-Mer

Le Barreau d'AIX EN PROVENCE

Le Barreau de BAYONNE

Le Barreau de BORDEAUX

Le Barreau de BRIVE

Le Barreau de CLERMONT-FERRAND

Le Barreau de RENNES

Le Barreau de TOULOUSE

Jennifer HALTER, du Barreau de Paris

Matthieu QUINQUIS, élève avocat à l'EFB Paris

Angela MEYER, pour Lawyers for Lawyers, Nederland

Hans LANGENBERG pour Fair Trial Watch, Nederland

* * *